

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CANTON DE NEUILLY-SUR-SEINE



Retourner S.V.P.

MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de Membres composant le Conseil Municipal : 45
Nombre de Membres en exercice : 45
Présents à la séance : 39
Représentés : 4

SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010

OBJET : N° 16-16122010 AVIS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE
RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

L'an deux mille dix, le vingt quatre juin, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Maire le 10 décembre 2010.

Etaient présents : M. AULNETTE, Mme de LESQUEN, Mme LE FLOCH, M. DELOISON, Mme SFEDJ, M. LEGMANN, Mme GALLAIS, Mme FOURCADE, Mme GIRAUD-SAUVEUR, M. PIRSON, M. KARSENTY, M. BABEAU, M. VINENT-GARRO, Mme VANNIER, Mme DESCHEEMAEKER, M. FOURMEAUX, Mme MONIN, Mme SALVANES, Mme BENEZIT, M. DUPONT, M. LE STANG, M. de la MOTTE, M. ALARDET, Mme BERTRAND, Mme KLEIN, M. ROUZIERES, M. CARRETTE, Mme ETZENBACH-HUGUENIN, Mme GELLE, M. GUEZ, Mme d'ORSAY, M. BESSE, M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Etaient excusés représentés :

M. de FOUCAULT
Mme MOISSELIN
M. DEBON
M. ZERAH

Etaient excusés :

M. CHOURAQUI
Mme DUBOIS-VIZIOZ
Secrétaire : M. BESSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL.....

Service d'origine DGST

Dépôt au Service du Conseil Municipal et des commissions pour envoi
à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 16/12/2010

Transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine le
Accusé de réception de la Préfecture des
Hauts-de-Seine, le

27 DEC. 2010

27 DEC. 2010

Affichage effectué le 23 DEC. 2010
Copie remise pour exécution
à DGST
28 DEC. 2010

le
1 exemplaire remis pour INFORMATION

le

BP/ALM/LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

N° 16-16122010 AVIS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE RESEAU
DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS.

E X P O S E

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris est établi après avis des communes et établissements publics de coopération intercommunale, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, de l'association des maires d'Ile-de-France, du syndicat mixte « Paris Métropole », du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de l'atelier international du Grand Paris. Le public est également associé au processus d'élaboration de ce schéma. A cette fin, un débat public est organisé par la Commission nationale du débat public, quatre mois suivant la promulgation de ladite loi. Le débat public porte sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet de réseau de transport public du Grand Paris.

Le dossier destiné au public et établi par l'établissement public « Société du Grand Paris » comporte tous les éléments nécessaires à l'information du public, notamment :

- Les objectifs et les principales caractéristiques du projet de réseau de transport public du Grand Paris définis au II de l'article 2 de la loi relative au Grand Paris ;
- L'exposé des enjeux socio-économiques, y compris au regard du rayonnement international de la région d'Ile-de-France et de la France ;
- L'estimation du coût et les modes de financement envisagés ;
- Les prévisions de trafic ;
- L'analyse des incidences sur l'aménagement du territoire ;
- Le rapport environnemental et l'avis de la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable prévus par les articles L. 122-6 et L. 122-7 du code de l'environnement.

A compter de la publication de ce dossier (au plus tard le 1^{er} septembre 2010), la Région, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, les Départements d'Ile-de-France, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, l'association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte « Paris Métropole » ainsi que l'atelier international du Grand Paris disposent d'un délai de quatre mois (soit au plus tard le 1^{er} janvier 2011) pour faire connaître leur avis à la Commission nationale du débat public. A l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le projet soumis au débat, du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011, concerne 155 kilomètres de nouvelles infrastructures, avec le prolongement de la ligne 14, au nord et au sud, ainsi que la création d'une double boucle pour relier rapidement Paris aux pôles stratégiques de la région Ile-de-France et desservir efficacement le territoire de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- D'améliorer les transports au quotidien ;
- De soutenir le développement économique ;
- De maîtriser le développement urbain ;
- De désenclaver les territoires aujourd'hui marginalisés ;
- De participer au développement durable.

Ce métro automatique sera composé de 3 lignes :

- Une liaison Roissy - Charles de Gaulle - Orly via Saint-Denis Pleyel et Paris (ligne 14 prolongée) d'une longueur de 50 km ;
- Une liaison Roissy - Charles de Gaulle - Orly via La Défense longue de 75 km (comportant dans sa partie nord un tronçon commun de 21 km avec la liaison Roissy - Paris - Orly) ;
- Une liaison Le Bourget - La Défense via l'est et le sud de l'agglomération, d'une longueur de 60 km.

Le projet prévoit environ 40 nouvelles gares (pour la plupart en correspondance avec les autres lignes de transport en commun d'Ile-de-France), 2 à 3 millions de voyages par jour, 65 km/h de vitesse commerciale en moyenne et jusqu'à 85 secondes entre deux trains.

Compte-tenu des éléments ci-dessus exposés, je vous propose d'émettre un avis favorable au réseau de transport public du Grand Paris.

L E C O N S E I L M U N I C I P A L
Sur l'exposé ci-dessus de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la concertation engagée sur le projet de métro automatique ainsi que l'organisation d'un débat public sur l'élaboration du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris par la Commission nationale du débat public,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU le décret n°2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010,

VU l'avis de la Ville de Neuilly-sur-Seine sur le réseau de transport public du Grand Paris,

A Retourner S.V.P.

D E L I B E R E

ADOPTE l'avis annexé à la présente sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris,

AUTORISE Monsieur le Maire à le transmettre à la commission particulière du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris, selon les modalités définies par ladite commission.

Le Maire soussigné certifie que le présent acte
reçu par le Représentant de l'Etat le **27 DEC. 2010**
et publié ou notifié le **23 DEC. 2010**
est exécutoire à la date de ce jour
Neuilly-sur-Seine, le **27 DEC. 2010**



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Christophe FROMANTIN



Avis de la Ville de Neuilly-sur-Seine sur le réseau de transport public du Grand Paris

Le projet de réseau de transport public du Grand Paris concerne 155 kilomètres de nouvelles infrastructures, avec le prolongement de la ligne 14, au nord et au sud, ainsi que la création d'une double boucle pour relier rapidement Paris et les pôles stratégiques de la région Ile-de-France et desservir efficacement le territoire de l'agglomération.

Ce métro automatique sera composé de 3 lignes :

- Une liaison Roissy – Charles de Gaulle – Orly via *Saint-Denis Pleyel et Paris (ligne 14 prolongée)* d'une longueur de 50 km ;
- Une liaison Roissy – Charles de Gaulle – Orly via *La Défense* longue de 75 km (comportant dans sa partie nord un tronç commun de 21 km avec la liaison Roissy – Paris – Orly) ;
- Une liaison Le Bourget – La Défense via *l'est et le sud de l'agglomération*, d'une longueur de 60 km.

La Ville de Neuilly-sur-Seine a réalisé un Cahier d'acteur en novembre 2010, présentant la double boucle du Grand Paris comme un maillon essentiel d'une liaison entre les grandes polarités de notre territoire. Elle y souligne et approuve les principaux atouts du projet :

- ➔ Redynamiser la compétitivité et le rayonnement international de la région capitale
- ➔ Développer le pôle économique de La Défense et élargir la réflexion de son développement et de son aménagement aux communes limitrophes du centre d'affaires
- ➔ Répondre aux évolutions de mobilité durable

1- Redynamiser la compétitivité et le rayonnement international de la région capitale.

Les démarches prospectives sur le Grand Paris ont fait émerger la nécessité de changement d'échelle et de périmètre dans la vision des métropoles du 21^{ème} siècle, où celles-ci ne se définissent plus autour d'un centre et de ses périphéries mais autour de multipolarités. La Ville se doit aujourd'hui d'être un lieu de socialité, de progression permettant à l'Homme de se réaliser mais également un lieu d'équilibre et de développement économique.

Il est important pour la compétitivité de la Région Capitale de pouvoir maintenir la singularité, les potentialités et spécificités des villes sans toutefois être en rupture avec le reste de la Métropole.

Le développement d'un réseau de transport en commun performant, rapide et fiable, est un élément déterminant pour permettre aux territoires de nourrir notre économie et de garantir l'attrait de notre Métropole. La double boucle du Grand Paris, grâce à des interconnexions facilitées avec le reste du monde et au développement de pôles majeurs autour de la Capitale permettra à la « ville monde » de renforcer son attractivité internationale et de parer à l'émergence de nouveaux concurrents.

2- Développer le pôle économique de La Défense et élargir la réflexion de son développement et de son aménagement aux communes limitrophes du centre d'affaires.

Le projet du Grand Paris vise à constituer au sein de La Défense un véritable « cluster » de services à haute valeur ajoutée à destination de grandes entreprises multinationales mais également à élargir la réflexion de développement et d'aménagement de ce pôle aux communes limitrophes. Faire de La Défense un « hub » international des transports et le moteur principal du développement économique du quartier d'affaires et des communes de l'ouest parisien représentent un levier particulièrement positif pour la Ville de Neuilly.

La Ville est un partenaire du développement de La Défense. Elle accueille en effet 47.000 emplois salariés (70% des m² de bureaux de la Ville sont situés sur l'avenue Charles de Gaulle – principal axe de Neuilly reliant Paris à La Défense – et ses abords immédiats), 15 établissements de plus de 500 salariés (dont

Chanel, Deloitte, Ernst & Young, M6, Yves Saint Laurent, Pricewaterhouse Coopers et Gras Savoye) et vient, par ailleurs, de mettre en place une filière nouveaux médias destinée à soutenir l'innovation dans des domaines d'activité porteurs de compétitivité et de différenciation, participant ainsi directement au développement du « cluster » de La Défense.

S'inscrivant dans la perspective du Grand Paris, créant des liens entre les grandes polarités de notre territoire, « L'Axe Majeur », point de passage du Paris historique vers la modernité de La Défense et vers l'international, est un lieu emblématique qui mérite un aménagement homogène et fort réconciliant vie locale et rayonnement mondial sur les quelques kilomètres qui unissent Paris à La Défense en passant par Neuilly.

Par sa situation géographique, comme par son exposition internationale, l'Axe Majeur valorisera et participera au développement économique de l'ensemble de la zone Paris ouest, Neuilly, Levallois, Puteaux et Courbevoie. Trois défis devront être relevés :

- ⇒ Un défi environnemental pour faire de l'Axe Majeur la preuve vivante de ce que la France peut produire en développement durable,
- ⇒ Un défi social pour que l'Axe Majeur soit un espace de vie et de rencontre à l'échelle du Grand Paris,
- ⇒ Un défi économique pour préserver les commerces de proximité et faire en sorte que ce territoire agisse comme un label d'excellence pour tous ceux qui y travaillent.

Le projet Axe Majeur reliera ainsi le hub de La Défense, où 450.000 personnes transitent chaque jour par le pôle d'échanges Cœur Transport, au pôle Châtelet-Les Halles, accueillant 750.000 voyageurs par jour.

3- Répondre aux évolutions de mobilité durable.

A l'heure de la globalisation, où la ville est traversée par un nombre croissant de flux, les espaces publics doivent être à la fois des lieux de connexions de ces flux mais aussi d'expression de la solidarité au niveau local. Les intermodalités doivent être capables de répondre aux besoins d'une population diversifiée vivant tout à la fois au rythme des flux mais ayant également besoin de lenteur.

Il est aujourd'hui nécessaire de réinscrire la mobilité dans les territoires et d'adapter les transports en commun à l'évolution et à la diversification des motifs et modes de déplacements, de ces dernières décennies.

En assurant un désengorgement des lignes du réseau ferré les plus chargées, une intermodalité renforcée mais également une fluidification et une réduction des temps de parcours, les liaisons en rocade du réseau de transport public du Grand Paris répondront aux attentes de l'ensemble des Franciliens et auront un impact positif certain sur l'attractivité de la Région Capitale pour les investisseurs étrangers et les nombreux touristes.

Alors que la problématique de la mobilité durable est dorénavant davantage intégrée au Grenelle de l'environnement, plus on s'éloigne de Paris plus l'utilisation de la voiture augmente (80% des déplacements de banlieue à banlieue en Ile-de-France s'effectuent en voiture) au détriment des transports collectifs. En permettant d'éviter les déplacements en radiales, traversant Paris, la double boucle favorisera le report modal de la voiture vers les transports en commun, gage d'une réduction non négligeable de la pollution atmosphérique francilienne.

Territoire à vocation internationale, en perpétuel essor, l'axe Paris-Neuilly-La Défense, à l'instar de la Région Capitale, se doit d'être équipé de tous les atouts nécessaires au traitement de flux en permanence saturés.

C'est la raison pour laquelle tous les éléments concourant à l'enrichissement de connexions de l'Axe Majeur à La Défense et au Quartier Central des Affaires de Paris sont essentiels à l'efficacité du territoire.

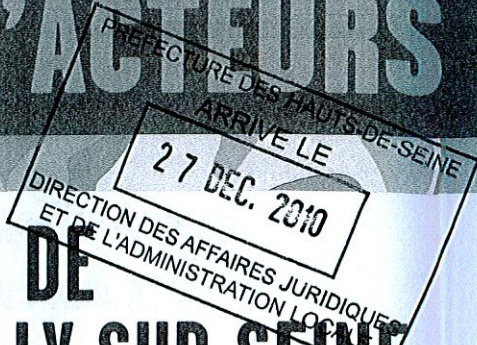
Répondre à la question centrale et stratégique de la mobilité au sein de la Métropole c'est s'inscrire dans une vision d'avenir responsable prenant en compte les trois piliers d'un développement durable : la compétitivité de nos territoires, la socialité et le respect de l'environnement.

Novembre 2010

ARRIVÉE À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Retourner au V.B.

19 DEC. 2010



VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Etoile Neuilly Défense

l'axe majeur

l'avenue de la ville monde

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

96, avenue Achille-Peretti

92522 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 40 88 88 88

Fax : 01 40 88 89 98

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr

www.ville-neuillysurseine.fr

www.axemajeur.org

Double boucle du Grand Paris : maillon essentiel d'une liaison entre les grandes polarités de notre territoire.

⇒ Région capitale : une compétitivité et un rayonnement international à redynamiser

Les démarches prospectives sur le Grand Paris ont fait émerger la nécessité de changement d'échelle et de périmètre dans la vision des métropoles du 21^e siècle, où celles-ci ne se définissent plus autour d'un centre et de ses périphéries mais autour de multipolarités. La Ville se doit aujourd'hui d'être un lieu de socialité, de progression permettant à l'Homme de se réaliser mais également un lieu d'équilibre et de développement économique.

Il est important pour la compétitivité de la Région Capitale de pouvoir maintenir la singularité, les potentialités et spécificités des villes sans toutefois être en rupture avec le reste de la Métropole.

Le développement d'un réseau de transport en commun performant, rapide et fiable, est un élément déterminant pour permettre aux territoires de nourrir notre économie et de garantir l'attrait de notre Métropole. La double boucle du Grand Paris, grâce à des interconnexions facilitées avec le reste du monde et au développement de pôles majeurs autour de la Capitale permettra à la « ville monde » de renforcer son attractivité internationale et de parer à l'émergence de nouveaux concurrents.

S'inscrivant dans la perspective du Grand Paris, « l'Axe Majeur » reliant les Tuileries à La Défense, entre héritage du passé et processus de mondialisation, est au cœur de cet enjeu extraordinaire : réconcilier vie locale et rayonnement mondial sur quelques kilomètres qui unissent Paris à La Défense en passant par Neuilly.

Renforcement du maillage existant

Le projet Axe Majeur relie le hub de La Défense, où 450 000 personnes transitent chaque jour par le pôle d'échanges Cœur Transport, au pôle Châtelet-Les Halles, accueillant 750 000 voyageurs par jour.

La perspective de création d'une station intermédiaire du RER E Porte Maillot, entre Haussmann Saint-Lazare et La Défense, renforcera encore davantage le maillage territorial existant et permettra ainsi d'accompagner les développements en cours et à venir sur cet axe.

Les cahiers d'acteurs sont des contributions sélectionnées par la CPDP qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

endp
Commission particulière
du débat public
Réseau de transport
public du Grand Paris

A Retourner S.V.P.

ANNEXE

ORDRE A LA PREFECTURE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16.12.2010



PREFECTURE DES SEINES-SAINT-DENIS
ARRIVÉE
27 DEC. 2010
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE MINISTRAS LOCALES

Avis de la Ville de Neuilly-sur-Seine sur le réseau de transport public du Grand Paris

Le projet de réseau de transport public du Grand Paris concerne 155 kilomètres de nouvelles infrastructures, avec le prolongement de la ligne 14, au nord et au sud, ainsi que la création d'une double boucle pour relier rapidement Paris et les pôles stratégiques de la région Ile-de-France et desservir efficacement le territoire de l'agglomération.

Ce métro automatique sera composé de 3 lignes :

- Une liaison Roissy – Charles de Gaulle – Orly via Saint-Denis Pleyel et Paris (ligne 14 prolongée) d'une longueur de 50 km ;
- Une liaison Roissy – Charles de Gaulle – Orly via La Défense longue de 75 km (comportant dans sa partie nord un tronç commun de 21 km avec la liaison Roissy – Paris – Orly) ;
- Une liaison Le Bourget – La Défense via l'est et le sud de l'agglomération, d'une longueur de 60 km.

La Ville de Neuilly-sur-Seine a réalisé un Cahier d'acteur en novembre 2010, présentant la double boucle du Grand Paris comme un maillon essentiel d'une liaison entre les grandes polarités de notre territoire. Elle y souligne et approuve les principaux atouts du projet :

- ➔ Redynamiser la compétitivité et le rayonnement international de la région capitale
- ➔ Développer le pôle économique de La Défense et élargir la réflexion de son développement et de son aménagement aux communes limitrophes du centre d'affaires
- ➔ Répondre aux évolutions de mobilité durable

1- Redynamiser la compétitivité et le rayonnement international de la région capitale.

Les démarches prospectives sur le Grand Paris ont fait émerger la nécessité de changement d'échelle et de périmètre dans la vision des métropoles du 21ème siècle, où celles-ci ne se définissent plus autour d'un centre et de ses périphéries mais autour de multipolarités. La Ville se doit aujourd'hui d'être un lieu de socialité, de progression permettant à l'Homme de se réaliser mais également un lieu d'équilibre et de développement économique.

Il est important pour la compétitivité de la Région Capitale de pouvoir maintenir la singularité, les potentialités et spécificités des villes sans toutefois être en rupture avec le reste de la Métropole.

Le développement d'un réseau de transport en commun performant, rapide et fiable, est un élément déterminant pour permettre aux territoires de nourrir notre économie et de garantir l'attrait de notre Métropole. La double boucle du Grand Paris, grâce à des interconnexions facilitées avec le reste du monde et au développement de pôles majeurs autour de la Capitale permettra à la « ville monde » de renforcer son attractivité internationale et de parer à l'émergence de nouveaux concurrents.

2- Développer le pôle économique de La Défense et élargir la réflexion de son développement et de son aménagement aux communes limitrophes du centre d'affaires.

Le projet du Grand Paris vise à constituer au sein de La Défense un véritable « cluster » de services à haute valeur ajoutée à destination de grandes entreprises multinationales mais également à élargir la réflexion de développement et d'aménagement de ce pôle aux communes limitrophes. Faire de La Défense un « hub » international des transports et le moteur principal du

développement économique du quartier d'affaires et des communes de l'ouest parisien représentent un levier particulièrement positif pour la Ville de Neuilly.

La Ville est un partenaire du développement de La Défense. Elle accueille en effet 47.000 emplois salariés (70% des m² de bureaux de la Ville sont situés sur l'avenue Charles de Gaulle – principal axe de Neuilly reliant Paris à La Défense – et ses abords immédiats), 15 établissements de plus de 500 salariés (dont Chanel, Deloitte, Ernst & Young, M6, Yves Saint Laurent, Pricewaterhouse Coopers et Gras Savoye) et vient, par ailleurs, de mettre en place une filière nouveaux médias destinée à soutenir l'innovation dans des domaines d'activité porteurs de compétitivité et de différenciation, participant ainsi directement au développement du « cluster » de La Défense.

S'inscrivant dans la perspective du Grand Paris, créant des liens entre les grandes polarités de notre territoire, « L'Axe Majeur », point de passage du Paris historique vers la modernité de La Défense et vers l'international, est un lieu emblématique qui mérite un aménagement homogène et fort réconciliant vie locale et rayonnement mondial sur les quelques kilomètres qui unissent Paris à La Défense en passant par Neuilly.

Par sa situation géographique, comme par son exposition internationale, l'Axe Majeur valorisera et participera au développement économique de l'ensemble de la zone Paris ouest, Neuilly, Levallois, Puteaux et Courbevoie. Trois défis devront être relevés :

- ⇒ Un défi environnemental pour faire de l'Axe Majeur la preuve vivante de ce que la France peut produire en développement durable,
- ⇒ Un défi social pour que l'Axe Majeur soit un espace de vie et de rencontre à l'échelle du Grand Paris,
- ⇒ Un défi économique pour préserver les commerces de proximité et faire en sorte que ce territoire agisse comme un label d'excellence pour tous ceux qui y travaillent.

Le projet Axe Majeur reliera ainsi le hub de La Défense, où 450.000 personnes transitent chaque jour par le pôle d'échanges Cœur Transport, au pôle Châtelet-Les Halles, accueillant 750.000 voyageurs par jour.

3- Répondre aux évolutions de mobilité durable.

A l'heure de la globalisation, où la ville est traversée par un nombre croissant de flux, les espaces publics doivent être à la fois des lieux de connexions de ces flux mais aussi d'expression de la solidarité au niveau local. Les intermodalités doivent être capables de répondre aux besoins d'une population diversifiée vivant tout à la fois au rythme des flux mais ayant également besoin de lenteur.

Il est aujourd'hui nécessaire de réinscrire la mobilité dans les territoires et d'adapter les transports en commun à l'évolution et à la diversification des motifs et modes de déplacements, de ces dernières décennies.

En assurant un désengorgement des lignes du réseau ferré

les plus chargées, une intermodalité renforcée mais également une fluidification et une réduction des temps de parcours, les liaisons en rocade du réseau de transport public du Grand Paris répondront aux attentes de l'ensemble des Franciliens et auront un impact positif certain sur l'attractivité de la Région Capitale pour les investisseurs étrangers et les nombreux touristes.

Alors que la problématique de la mobilité durable est dorénavant davantage intégrée au Grenelle de l'environnement, plus on s'éloigne de Paris plus l'utilisation de la voiture augmente (80% des déplacements de banlieue à banlieue en Ile-de-France s'effectuent en voiture) au détriment des transports collectifs. En permettant d'éviter les déplacements en radiales, traversant Paris, la double boucle favorisera le report modal de la voiture vers les transports en commun, gage d'une réduction non négligeable de la pollution atmosphérique francilienne.

Territoire à vocation internationale, en perpétuel essor, l'axe Paris-Neuilly-La Défense, à l'instar de la Région Capitale, se doit d'être équipé de tous les atouts nécessaires au traitement de flux en permanence saturés.

C'est la raison pour laquelle tous les éléments concourant à l'enrichissement de connexions de l'Axe Majeur à La Défense et au Quartier Central des Affaires de Paris sont essentiels à l'efficacité du territoire.

Répondre à la question centrale et stratégique de la mobilité au sein de la Métropole c'est s'inscrire dans une vision d'avenir responsable prenant en compte les trois piliers d'un développement durable : la compétitivité de nos territoires, la socialité et le respect de l'environnement.